



Le pédibus en marche, à partir du 27 septembre...

A partir du 27 septembre, trois lignes de Pédibus desservant les écoles de la Chesnaye et de l'Immaculée seront mises en place. Elles ne pourront réellement fonctionner que si le nombre d'enfants inscrits, ainsi que d'accompagnateurs est suffisant.

Le Pédibus est un mode de déplacement en commun, à pied, avec des horaires de passage fixes sur un trajet déterminé et encadré par des adultes (parents ou bénévoles). Il s'adresse aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

Comment participer au pédibus?

Pour participer, l'enfant doit être inscrit et avoir pris connaissance, avec ses parents, des règles de fonctionnement du Pédibus.

Le dossier d'inscription devra être retourné à l'école pour le **13 septembre 2010**. Il comprend une fiche d'inscription enfant et accompagnateurs, une fiche engagement pour enfant, parents et accompagnateurs.

Les lignes de Pédibus allant vers les écoles Immaculée et Chesnaye

Le pédibus fonctionne le matin aux horaires indiqués ci-dessous



La ligne rouge

La ligne bleue

La ligne rose

| | | |
|-------------------------------|------|------|
| Départ Surcouf/ cousteau | 8h05 | 8h20 |
| Arrêt R1 | 8h08 | 8h23 |
| Arrêt R2 | 8h11 | 8h26 |
| Arrêt R3 Ecole Immaculée | 8h15 | 8h30 |
| Terminus Ecole de la Chesnaye | 8h22 | - |

| | |
|-------------------------|------|
| Départ Jules Ferry | 8h05 |
| Arrêt B1 | 8h10 |
| Arrêt B2 | 8h13 |
| Arrivée Ecole Immaculée | 8h15 |

Pour les enfants de la Chesnaye, il est possible de reprendre la ligne rouge à l'école privée à 8h15

| | |
|----------------------------|------|
| Départ Derrière l'église | 8h05 |
| Arrêt Ro1 | 8h08 |
| Arrêt Ro2 | 8h11 |
| Arrêt Ro3 | 8h13 |
| Arrêt Ro4 | 8h17 |
| Arrêt Ecole de la Chesnaye | 8h19 |
| Terminus Ecole Immaculée | 8h26 |

INSCRIPTION ENFANT AU PEDIBUS

Je soussigné(e) M.Mme :

souhaite inscrire mon enfant au Pédibus

Nom, Prénom de l'enfant, Classe
Ecole

Adresse :

Téléphone fixe:

Téléphone portable

Mail :

Ligne (préciser la ligne choisie)

rouge

bleue

rose

Arrêt (préciser l'arrêt choisi et l'horaire choisi pour la ligne rouge):

Mettre une croix dans la case correspondante en fonction des jours ou votre enfant pendra
le pédibus

| | | | | |
|-------|-------|-------|------|----------|
| | Lundi | Mardi | Judi | Vendredi |
| Matin | | | | |

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT: LES ATTESTATIONS D'ASSURANCE (scolaire et responsabilité civile)

Inscription à retourner à l'école

Signature obligatoire

INSCRIPTION ACCOMPAGNATEURS

Je soussigné(e) M.Mme :
qu'accompagnateur:

souhaite participer au Pédibus, en tant

Adresse :

Téléphone fixe:

Téléphone portable

Mail :

Ligne (préciser la ligne choisie)

rouge

bleue

rose

Je suis disponible le

| | | | | |
|--------------------|-------|-------|-------|----------|
| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
| De façon régulière | | | | |
| Occasionnellement | | | | |

Planning à retourner au Pôle Education-Animation-Culture de la Mairie

Signature obligatoire

**Une réunion pour les accompagnateurs est programmée
le mardi 21 septembre à 20h30 à la mairie**

Engagement des parents pour les enfants inscrits au Pédibus

1. Le pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Les enfants retardataires ne sont pas attendus. Les accompagnateurs et les organisateurs ne peuvent en être tenus pour responsables.

En cas de fortes intempéries: appeler le responsable de la ligne pour s'assurer du fonctionnement normal du Pédibus.

Les coordonnées du responsable de la ligne sont affichées à l'école.

Lors des déplacements domicile-arrêt, et ce jusqu'à la prise en charge au point d'arrêt par les accompagnateurs, l'enfant reste sous la seule responsabilité de ses parents.

2. Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du responsable de ligne.

3. Sur le plan des assurances (responsabilité civile/Accident), les parents sont responsables comme si les enfants se rendaient à une invitation chez un copain.

4. Chaque parent atteste être assuré (responsabilité civile familiale) ainsi que son enfant (assurance scolaire).

5. Chaque parent s'engage à faire respecter par son (ses) enfant(s) les consignes données par les accompagnateurs ainsi que le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

6. Les parents restent donc seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s). Ils sont informés qu'en cas de non respect des règles du Pédibus, leur(s) enfant(s) peut(peuvent) en être exclu(s).

7. Pour les enfants de maternelle, les accompagnateurs se réservent le droit de juger de la capacité de l'enfant à participer au Pédibus.

8. Un pédibus est basé sur une démarche solidaire et bénévole. Le respect des règles de fonctionnement du pédibus concourt au respect des accompagnateurs bénévoles.

En tant que parent, je m'engage à respecter les règles de bonnes conduites du Pédibus et à les lire avec mon enfant:

Prénom et NOM :

Date :

Signature :

Engagement de l'enfant prenant le Pédibus

Prénom et Nom:.....

Ecole:.....

Classe:.....

1. Je m'équipe en fonction de la météo
2. J'arrive à l'heure pour ne pas rater le pédibus. J'attends calmement
3. Je respecte les consignes des accompagnateurs
4. Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet et veille à former avec les autres élèves un groupe compact
5. Je respecte le code de la route:
je traverse sur les passages piétons,
je traverse lorsque le bonhomme est vert et que les voitures sont complètement arrêtées.
Je regarde à droite et à gauche avant de traverser
6. Je pense à prévenir si je ne viens pas
7. Si je ne respecte pas les règles du pédibus, je peux en être exclu(e).

En tant qu'enfant, je m'engage à respecter les règles de bonne conduite du pédibus

Prénom et NOM :

Date :

Signature :

Engagement de l'accompagnateur

1. Les accompagnateurs s'engagent à répondre à la confiance placée en eux par les parents.

Les parents restent seuls responsables du comportement de leur enfant.

2. Les accompagnateurs ont autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Ils sont les premiers interlocuteurs des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

3. Les règles et les modalités d'accompagnement sont déterminées par le Comité de pilotage du Pédibus (itinéraires choisis, horaires, listes des enfants, etc.)

4. Le long de la ligne Pédibus, l'accompagnateur donnera des instructions sur les règles du code de la route notamment sur les points critiques du parcours.

5. En cas d'empêchement, l'accompagnateur s'engage à avertir le responsable de ligne le plus tôt possible.

6. Dans le cadre de leur mission, les accompagnateurs bénéficient d'une assurance prise en charge par la municipalité couvrant les dommages qu'ils peuvent subir, ou causés involontairement par eux à des tiers, en plus de leur responsabilité civile.

7. Règles d'encadrement

Les accompagnateurs doivent encadrer le groupe de la façon suivante :

Au minimum: un accompagnateur en tête de groupe et un accompagnateur en fin de groupe

En fonction du nombre et de l'âge des enfants, un accompagnateur supplémentaire sera positionné au milieu du groupe.

Pour la traversée de rues, les enfants doivent attendre qu'un accompagnateur soit placé au milieu de la rue et leur fasse signe avant de traverser.

8. Arrivés à l'école, les accompagnateurs se répartissent les enfants pour les accompagner jusqu'à l'école de la Chesnaye ou l'école Immaculée

En tant qu'accompagnateur, je m'engage à respecter les règles de bonne conduite du pédibus

Prénom et NOM :

Date :

Signature :

